

## Compte rendu de réunion du conseil municipal

*Séance du mardi 14 décembre 2021*

Le **mardi 14 décembre 2021** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 08 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, LEBOUVIER Alain, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, LEVEZIEL Adeline, BOULLOT Jean-Louis, HERVIEU Jean-Claude, VILLAIN Laetitia, ASSELIN Grégory, ENGUERRAND Roger, HOREL-DELVILLE Chantal, Marlène BRIARD, LECOEUR Benjamin, ÉNÉE Jennifer

Absents excusés : Serge DESVAGES donnant pouvoir à Jean-Claude HERVIEU, Marie-Astrid LEREBOURG, Aurélie TROUINARD-JAVALET donnant pouvoir à Jennifer ÉNÉE, Régine GUIHENEUC, Edwige LIENARD, romain MARIE

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de voix délibérantes : 23

M. Alain LEBOUVIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

### D-2021-117 : Validation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2021

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2021, les membres du conseil municipal l'adoptent par 23 voix pour et 0 abstention.

### D2021-118 : Devenir Espace Santé

M. Le Maire propose un devis de « la Fabrique des centres de Santé » pour permettre l'implantation de médecin dans « L'Espace Santé » de Bourgvallées. Le devis représente **19 jours à 770 € ht** soit un montant de **14 630 €ht**.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur le projet, autorise M. Le maire à signer la convention proposée à l'unanimité.

La convention suggère la nomination d'un chargé de mission au sein de la collectivité BOURGVALLEES pour l'accompagnement.

La réunion de cadrage permet également de définir l'équipe projet et de désigner un élu référent de projet qui conduira les travaux pour le compte de la commune de Bourgvallées. Jennifer ENEE, accepte de participer au projet.

D-2021-119- Aménagement d'un cimetière à SAINT ROMPHAIRE de la commune de BOURGVALLEES Avenant n°1 Lot 2 Espaces verts

Considérant les demandes d'évolutions de travaux, l'avenant n° 1 suivant est proposé :

**Lot n° 2 : Aménagements Paysagers : entreprise SPARFEL Normandie** : Modifications introduites par le présent avenant :

Les modifications introduites par cet avenant sont :

- Fourniture d'arbustes – Travaux annexes à la Plantation – Fourniture des végétaux : plus-value de : 756.70 € ht

Soit un total de 18 327.12 HT et 21 992.54 TTC.

Cette proposition permet de varier les essences plantées et avoir une taille moins chronophage pour le service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable par 22 voix pour 1 voix contre et 0 abstention.

D-2021-120- Convention mise à disposition de services avec Saint-Lô Agglo concernant : Enfance-Jeunesse, Petite Enfance et Assainissement à compter du 1er janvier 2022

Saint-Lô agglo a proposé de revoir toutes les conventions avec des tableaux de tarifs selon les prestations demandées dans les conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour créer une homogénéité dans le territoire.

En 2021, la commune de Bourgvallées avait 4 conventions de Mise à disposition avec St lo agglo sur les thèmes suivants :

- **Enfance Jeunesse** : Mise à disposition du personnel du service périscolaire vers le centre de loisirs de compétence St lo agglo et inversement, et mise à disposition des locaux.
- **Petite Enfance** : Mise à disposition de locaux à St Samson-de-Bonfossé et St Romphaire pour le REPAM les Gribouilles
- **Assainissement** : entretien des Stations d'épuration de St Samson de Bonfossé et de St Romphaire
- **Sport** : Mise à disposition du personnel et du matériel pour l'entretien des terrains de football (5 terrains)

M. Le Maire et les adjoints ont rencontré une équipe de Saint-lô agglo pour travailler sur ces conventions.

M. Le maire propose la signature des conventions Enfance Jeunesse, Petite Enfance et Assainissement.

M. Le Maire et les adjoints attendent une proposition d'une nouvelle convention de MAD suite au transfert de la compétence Sport à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Montant Payé par Saint-lô Agglo

	ENFANCE JEUNESSE	PETITE ENFANCE	ASSAINISSEMENT	SPORT
2020	23 776,00	1 271,00	9 698,89	29 120,86
Montants Proposés 2022	22 203,88	4 649,40	9 740,00	15 432,00

Montant payé  
par la commune

	ENFANCE JEUNESSE	PETITE ENFANCE	ASSAINISSEMENT	SPORT
2020	5 879,16			
Montant proposé 2022	6 700,00			

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 DU 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 DU 26 JANVIER 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu les statuts de l'EPCI ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de services figurant en annexe à la présente délibération.

Considérant que pour donner suite aux fusions de 2014 et 2017, constituant aujourd'hui Saint-Lô Agglo et aux transferts de compétences, de nombreuses conventions de mise à disposition ont été conclues entre l'Agglo et plusieurs communes membres.

Considérant que les termes de ces conventions ne correspondent pas toujours aujourd'hui à la réalité des prestations effectuées et qu'ils ne garantissent pas une équité entre les communes,

Considérant la volonté de préciser et d'uniformiser la rédaction de ces conventions,

Considérant la volonté de simplifier la gestion administrative et financière de ces conventions et de garantir une équité par l'application de coûts unitaires forfaitaires identiques pour des prestations équivalentes,

Considérant l'intérêt de conclure ces conventions pour l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal est appelé à délibérer :

pour autoriser M. Le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de services figurant en annexe au transfert de **compétence « Enfance Jeunesse »**. (sous réserve qu'il soit marqué que la MAD ne concerne pas une semaine à Noël et une semaine l'été)

pour autoriser M. Le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de services figurant en annexe au transfert de **compétence « Petite Enfance »**.

pour autoriser M. Le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition de services figurant en annexe au transfert de **compétence « assainissement »**.

D-2021-121- convention Manche Habitat pour les droits de reservation des logements locatifs sociaux :

Manche habitat réserve au profit de la commune le droit de proposer des locataires (3 dossiers proposés) lors de la libération des logements, en contrepartie des apports de terrains et des financements consentis par la commune (V.R.D) au moment de la construction des dits logements.

Pour ce faire, Manche habitat propose une nouvelle convention avec la commune de Bourgvallées pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

D-2021-122- choix de l'architecte pour la Futur Mairie-Médiathèque-Agence Postale-Maison des services communale :

M. Le Maire rappelle qu'il a, conformément à la délibération du 14 septembre 2021, engagé une consultation par procédure adaptée pour choisir un architecte pour la réalisation du projet cité en objet : 13 architectes ont répondu à la consultation. La commission chargée de l'ouverture des plis s'est réunie le 4 novembre 2021 à 9h30 pour l'ouverture et l'analyse des plis.

La commission a retenu 3 architectes autorisés à candidater. Seulement, 2 architectes se sont présentés aux auditions prévues le 29 novembre 2021 après midi :

- La société BRA de Rennes (Ile-et-Vilaine)
- La société JAOUEN-RAIMBAULT Cf-Architecture SARL de Port-Brillet (Mayenne)

La commission propose de retenir la société JAOUEN-RAIMBAULT, pour un montant de 95 050 € (montant détaillé dans le rapport d'analyse des offres) avec une note de 8.09/10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la majorité (22 pour , 1 abstention).

Le conseil municipal décide de verser 2700 € à chacun des deux architectes précités qui se sont présentés aux auditions. Le troisième architecte retenu, ne s'étant pas présenté, donc n'ayant pas fourni de travail, ne percevra pas la somme de 2 700 €.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à déposer toute demande de subvention auprès des services de l'état (D.E.T.R ou D.S.I.L) et auprès de tout autre organisme ou collectivité pour la réalisation de ce projet

D-2021-123- réalisation d'un emprunt pour le projet de la Futur mairie-Médiathèque-Agence Postale- Maison des services communale :

Mme Fabienne LECLER, maire adjoint en charge des finances informe qu'elle a consulté trois banques pour le projet de Futur Mairie-Médiathèque-Agence Postale- Maison des services communale.

La commission s'est réunie le 8 décembre 2021 pour étudier les différentes propositions. L'offre la meilleure est celle du crédit agricole, quelque soit la durée retenue, le taux est toujours inférieur.

Compte tenu des prévisions d'évolution de la CAF Nette, il semble souhaitable de maintenir le montant de l'emprunt à 500 000€.

En effet, l'excédent de fonctionnement dégagé chaque année sert d'une part à rembourser le capital emprunté et d'autre part à autofinancer des investissements. Plus on a de capital à rembourser moins on a de capacité d'autofinancement.

Le montant des encours d'emprunt au 31/12/2021 sera de 2 006 280 € (sans tenir compte de l'emprunt envisagé). En 2021, 221 479 € seront consacrés aux remboursements du capital emprunté auxquels il faut ajouter 36 938 € d'intérêts.

Il est proposé de retenir la proposition du **Crédit Agricole Normandie**, mieux disante.

Le coût total de financement serait donc de 34 675€ sur 18 ans

Caractéristiques de l'emprunt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du Prêt : **500 000 €**
- Durée du Prêt : 18 ans

- Objet du Prêt : **Futur Mairie**
- Taux intérêt annuel : Taux fixe de 0.76 %
- Echéance d'amortissement : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : remboursement constant du capital.
- Frais de dossier 300 €
- Déblocage des Fonds : Partiel ou total dans la limite des 6 mois après édition des offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

#### *D-2021-124- Succession acceptation Leg :*

Le notaire, Etude de Me LHERMITTE (91390 MORSANG-SUR-ORGE) chargé de la succession d'une personne née à Saint Samson-de-Bonfossé, par testament en date du 17 février 2008 déposé au minute de Me LEMAIRE-BOUSSARD-BERNABE, a institué pour **légataire universel la commune de Saint-Samson-de-Bonfossé**.

Ce notaire a informé que la commune percevrait, si elle acceptait le leg de cette personne, la somme de 14 174.95 € soit 1/3 de la part.

A charge pour la commune d'utiliser cette somme à la restauration de l'église de la commune de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Il est bien précisé, également, dans le testament que la commune ne mentionnera pas le nom de cette donatrice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité, accepte le leg de 14 174.95 €.

#### *D-2021-125- Devis Peinture Marquage Voirie :*

Roger ENGUERRAND, maire délégué, en charge de la voirie présente les devis d'URBA SIGN pour un montant HT de 3374.49 € ht et de 877.43 €ht. Les priorités de chaque intervention seront à fournir à l'entreprise (dent de requin au passage piéton devant l'école urgent). Peinture en résine, non traditionnel avec une durée de vie plus importante.

Le conseil municipal, invité à accepter ces devis, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

#### *D-2021-126- Achat terrain à « La Pouchinière » à la Mancellière sur vire :*

Roger ENGUERRAND, fait part d'un problème de sécurité routière au vert buisson au carrefour de la route départementale et la route val de Vire.

Pour modifier les dispositions du carrefour dans un but sécuritaire, la commune pourrait se porter acquéreur de la parcelle B 1017,

M. Lepetit Jean-Pierre et Mickael, les propriétaires, proposent de vendre à la commune à hauteur de 3 € le m<sup>2</sup> (1347 € pour 449 m<sup>2</sup>).

Les frais de notaires et de géomètre sont à la charge de la commune pour l'achat de la parcelle B 1017.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

#### *D-2021-127- Devis diagnostic Amiante :*

Roger ENGUERRAND, présente les devis de Mesnil-System en vue de la destruction des bâtiments pour notre projet de Futur Mairie :

Maison à nouet à St Samson-de-Bonfossé pour un montant de 1880 € ht

Salle de catéchisme et dépendance pour un montant de 600 € ht

La maison Marie à St-Samson-de-Bonfossé pour un montant de 1880 € ht

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

## D2021-128 Décision modificative budgétaire N° 3 du budget communal

M. Bertrand MAHE, CDL à SGC Saint-Lô, nous demande de réaliser des écritures budgétaires d'ordre pour dépréciation de créance en dépenses de fonctionnement pour les créances non recouvrées depuis plus de deux ans sur le budget communal.

Pour ce faire, il convient de délibérer pour la décision modificative N° 3 suivante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
D 615221 : Bâtiments publics	1 100,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 100,00 €</b>			
D 6817 : Dotations Provis dépréc actifs		1 100,00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>1 100,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité

## D2021-129 Extension exploitation vaches laitières du GAEC LE Bas Castillon

Gabriel CATHERINE présente le dossier de consultation du Gaec du Bas Castillon, domicilié à Canisy qui souhaite développer son cheptel de vaches laitières (150 à 250 vaches). Le Gaec respecte la réglementation et les normes en vigueur pour la taille de son installation classée. Pour ce faire, le GAEC doit revoir son plan d'épandage dont 8 ha 40 environ se trouve sur le territoire de St Romphaire.

L'enquête publique a lieu 20 décembre 2021 au 17 janvier 2022 inclus. Des permanences ont lieu à la Mairie de Canisy et Quibou.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

## D2021-130 Nom de rue Lotissement le Jardin à Saint-Samson-de-Bonfossé

Le conseil municipal est invité à donner le nom de l'impasse du lotissement « le jardin » de Saint-Samson-de-Bonfossé (Manche) de impasse « Christophe MAHÉ », à la demande du lotisseur, en hommage à son associé nommé ainsi et décédé. L'autorisation a été demandée à la famille du défunt.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité

## Questions Diverses

- Cyril LEMASURIER quitte la commune de Bourgvallées le 1<sup>er</sup> février 2022 pour rapprochement familial.
- M. le Maire propose d'annuler les vœux du Maire initialement prévu le 15 janvier 2022, dès maintenant.
- Les employés communaux du service technique voudraient à leur disposition les compte-rendu des commissions bâtiments voirie et espaces verts.
- La lumière de l'entreprise NOUET et fils éblouit la nuit. Le conseil municipal souhaite qu'elle soit atténuée. Roger ENGUERRAND est chargé de les rencontrer.
- Les ambassadeurs vont distribuer les poubelles mis à disposition des habitants à partir de cette semaine dans le cadre de la collecte des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Derrière le terrain de tennis et le city park de St Romphaire, la haie est arasée. Un devis de clôture a été demandé pour 46 mètres linéaires à 2 mètres de hauteur : 5470.14 € ht.
  
- La prochaine réunion de conseil est prévue le 25 janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40min

JAVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie- Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige		LECOEUR	Benjamin	
TORCHIO- BRIARD	Marlène		TROUINARD	Aurélie	
GAUTIER	Christelle		HOREL- DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	